

DANS LA RÉGION

LES INCIDENTS DE QUIMPER

Une lettre

Nous recevons la communication suivante, signée de M. René Daniel, instituteur à Trégunc :

Pour remettre les choses au point, nous vous apportons ici objectivement un compte rendu des faits qui se sont déroulés le 2 juillet dernier à l'Amicale des instituteurs du Finistère.

Il y a deux ans, l'Amicale, réunie en assemblée générale, avait décidé d'élever un monument à la mémoire des camarades tués à la guerre et de donner à la cérémonie d'inauguration un caractère de recueillement.

L'assemblée générale du 2 juillet 1924, après avoir pris connaissance du programme établi par le Bureau, pour l'inauguration du lendemain, estimant que la décision ci-dessus n'avait pas été respectée, a refusé sa confiance au bureau sortant.

Celui-ci a alors démissionné et l'assemblée générale a procédé à l'élection d'un bureau provisoire auquel elle a donné mandat de prendre contact avec les autorités pour déterminer à l'inauguration le caractère primitivement fixé.

Afin de rester dans l'esprit de l'Amicale, l'Assemblée générale décide d'offrir quatre places sur neuf aux partisans de l'ancien bureau. En outre, reconnaissant le travail fait par nos prédécesseurs, elle offre au président démissionnaire le soin de remettre le monument à M. le Directeur de l'Ecole Normale.

Une délégation est nommée et tous ses membres, sans exception, estiment que tous les efforts devaient être tentés pour assurer l'inauguration.

Cette délégation s'est rendue auprès de M. l'Inspecteur d'Académie, une première fois, vers 17 h. 30, et lui a fait part de la décision de l'Assemblée générale.

Sans prendre d'engagement, M. l'Inspecteur d'Académie a reconnu qu'il y avait possibilité d'accord à condition que le délégué de l'Amicale veuille bien lui soumettre, au préalable, le texte du discours qu'il devait prononcer ; la délégation a donné sa parole qu'il n'y aurait rien dans ce discours qui puisse blesser l'auditoire. La délégation s'est alors retirée pour en délibérer. Une deuxième entrevue fut fixée à l'issue de la représentation théâtrale.

A 19 h. 30, la délégation s'est rendue auprès de M. l'Inspecteur d'Académie à l'effet de lui communiquer le texte du discours du délégué de l'Amicale.

En nous recevant, M. l'Inspecteur d'Académie nous a entretenus sur la première fois de l'exécution de la *Marseillaise* au cours de la cérémonie. Il déclara qu'à cette seule condition l'inauguration aurait lieu.

M. l'Inspecteur d'Académie a formulé sa très vive satisfaction et a exprimé sa confiance en jugeant inutile de prendre connaissance de notre discours.

A 20 h. 30, l'accord le plus complet existait entre nous et M. l'Inspecteur d'Académie. Nous nous sommes donné rendez-vous à l'inauguration.

Le programme arrêté était le suivant :
1° Remise du monument par M. le Président sortant ;

2° Maintien de tous les discours annoncés ; adjonction : le discours du délégué de l'Amicale ;

3° Chœurs : un couplet de l'« Hymne aux temps futurs » ; un couplet de l'« Apotheose de Berlioz » ;

4° Exécution de la *Marseillaise* par l'orchestre.

Vers minuit 30, alors qu'elle avait la certitude que tout était arrangé, la délégation fut surprise d'être convoquée d'office par M. l'Inspecteur d'Académie qui lui notifia la remise à une date ultérieure de la cérémonie de l'inauguration. Elle ne put qu'enregistrer cette notification en déclarant très vivement cette décision inattendue et injustifiée.

Car jamais nous n'avons refusé de commémorer le souvenir de nos camarades que la guerre nous a ravés. Mais nous entendons respecter leur suprême volonté. Nous savons qu'ils sont morts en maudissant la guerre, avec au cœur un immense espoir : ils rêvaient pour leurs descendants une vie plus humaine dans une humanité meilleure.

Et nous irons, en un silence poignant, le cœur en proie à une profonde tristesse, nous incliner devant la pierre du souvenir. Sans tapage, sans éclat, la gorge serrée, pieusement recueillis, nous prendrons l'engagement solennel de travailler de toutes nos forces à empêcher à tout jamais, le retour d'un pareil cataclysme.

M. René Daniel, qui semble parler au nom du Comité de l'Amicale des instituteurs du Finistère, dément, on le voit, les informations

qui ont paru dans la presse au sujet de ces pénibles incidents. Mais nous croyons savoir qu'il n'est pas d'accord sur les faits avec M. l'Inspecteur d'Académie sur lequel il rejette toute la responsabilité de ces graves événements. Nous laissons à M. l'Inspecteur d'Académie le soin de s'en expliquer. Nos colonnes lui sont ouvertes.

Mystérieuse mort d'un cultivateur près de Saint-Lô

Le Parquet sur les lieux

SAINT-LÔ, 10 juillet. — (De notre correspondant particulier). — Le Parquet de Saint-Lô s'est transporté au village de La Tringale, à Montmartin-en-Graignes, où il s'est efforcé de connaître les circonstances exactes de la mort de M. Anne, cultivateur.

Le docteur Caillaud, de Carentan, appelé à constater le décès de M. Anne, avait en effet, refusé le permis d'inhumer.

Mme Anne assure qu'elle a découvert le cadavre de son mari, dans un charlit ; à ses côtés, elle a remarqué une corde avec laquelle « il avait dû se pendre ».

MM. Lefrançois et Girard, qui transportèrent le cadavre, n'ont rien remarqué de semblable et affirment qu'il n'y avait pas de corde dans le charlit.

M. Agnès, le si actif juge d'instruction, a décidé de faire pratiquer l'autopsie du cadavre de l'infortuné cultivateur.


petite fleur bleue
PARFUM, POUDDRE, LOTION, SAVON
LES PARFUMS GODET PARIS

Université de Caen

LES BACCALAUREATS

2^e Partie. — Mathématiques

Admissibles :
Centre d'Alençon. — Couder, Hetté, Cordier, Favry, Fougères, Saudier, Lilauf.

Centre de Cherbourg. — Garnier, Ondedien, Binet, Gouvest, Houdin, Léger, Maget, Passilly, Poupeville.

Centre de Coutances. — Clère, Faudemier, Jacqueline, Jeanne, Leneveu, Rapilly, Robert, Hébert, Rhouet.

Centre d'Evreux. — Colas des Francs, Tyl, Bouffanger, Cousin, Jungué, Lebris, Le Jarry, Morel, Poussin, Soury-Lavergne, Dailly, Korassandjian, Mourat.

Centre de La Flèche. — Saint-Hilary, Adam, Biardat, Boireau, Bonnaire, Borel, Boyer, Causin, Claude, Criton, Devy, Domenech de Celès, Dubroca, Dupont de Ligonnes, Durom, Forest, Ganivet, Geoffroy, Georgelin, Gombaud, Grégoire, Grisez, Guinel, Jaume, de Kermabard, Lebreton, Lennuyaux, Liberos, Lorenzi, Lordin, Mathivon, Moreau, Morizet, Oudin, Paris de Bollardière, Berret, Poncelet, Ponsot, Kerraux, Reboul, Reibell, Richardot, Rieudor, Roblin, Rousseau, Sartou du Jonchay, Simolin, Soulier, Steff, Tocabens, Tournier, Villard, Vuillemin, Andréani, Audin, Bablon, Babonneau, Benier, Body, Cruciani, Dauphin, Dujardin, Ferrouillat, Fillion, Piron, Gav, Gélk, Grégoire, Guillon, Hannequin, Hannebert, Hostat, Hutinel, Jublin, Lambert, Le Port, Moutignat, Oiseau, Petit, Poutidier, Quaix, Rivet, Robineau, Rosier, Rouget, de Seguin de Reymies, Sohler, Tailhan, Tronys, Vernet, Vilpoix.

Centre du Havre. — Boeswillwalds, Brutin, Cardiez, Cornet, Gudelou, Hebert, Profichet, Mlle Calba, M. Carpentier, Doisel, Lelaumier, Lenestre, Robet.

Centre du Mans. — Briand, Chamailard, Delalande, Lambert, Lepellier, Lhopiteau, Secrétaire, Urvoy, Doron, Perron, Maupoint.

Centre de Rouen. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Saint-Lô. — Bland, Chamailard, Delalande, Lambert, Lepellier, Lhopiteau, Secrétaire, Urvoy, Doron, Perron, Maupoint.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.

Centre de Vire. — Beaujour-Bourget, Bellehomme de Franqueville, Botté, Dechamps, Declanche, Dufosse, Gillois, Hanriot, Kuhn, Lalland, Lédigot, Leroy, Martin, Mémipol, Mesail, Rouault, Roussen, Alont Marcel, Boulange, Bouffier, Bréda, Decamps, Doray, Foucher, Guéville, Hauton, Hurissel, Lebocq, Le Morvan, Poupeville, de Reineck, Slack.



LES COURSES DE RENNES

Les forfaits déclarés pour les deux journées des 13 et 14 juillet sont si peu nombreux que nous sommes assurés d'avoir aux Gayeulles de superbes réunions.

Du côté matériel tout est au point, le champ de courses de Rennes présentera dimanche et lundi son aspect fleuri et souriant des grands jours.

Si le côté hippique doit être pleinement réuni, le côté mondain ne lui sera pas inférieur. De tous les coins de la Bretagne des touristes s'annoncent pour les deux jours. Quantité de chambres sont retenues dans les hôtels.

AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE RENNES

Nous avons signalé la création d'un circuit en auto-car, permettant la visite des châteaux d'Ille-et-Vilaine et destiné à amener les touristes de la Côte d'Emeraude vers nos villes de l'intérieur si hospitalières, si intéressantes à tous points de vue : Fougères, Vitré, Rennes, etc.

Le Syndicat d'Initiative, dans la collaboration à été demandé par le Comité de la « Semaine Sociale », pour coopérer au service de logement des « 2000 » semainiers, qui seront les hôtes de Rennes, du 17 juillet au 3 août, a été également chargé du service des excursions de la Semaine Sociale.

Le Syndicat d'Initiative de Rennes n'a pas voulu oublier les Rennais et il va les mettre à même de connaître en détail les proches environs de la capitale bretonne. Une série d'excursions a été arrêtée. Les trois premières sont consacrées à la forêt de Paimpont.

Rappelons qu'en dehors du bureau de gare destiné à documenter les voyageurs, le Syndicat a un bureau de renseignements très confortablement aménagé au 30 de la rue du Pré-Botté (premier étage, téléphone 9.88), où les Rennais pourront consulter les guides des Syndicats d'Initiative.

Tout Rennais appelé à voyager, a intérêt à s'adresser avant de partir, au Syndicat d'Initiative, dont les services sont entièrement gratuits.

LA CHAMBRE DE COMMERCE D'ILLE-ET-VILAINE

VA-T-ELLE AVOIR SON HOTEL ?

La Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine, aux destinées de laquelle préside l'honorable M. Deniau, et qui compte dans son sein tant d'hommes d'initiative, est une des plus importantes de France. Or, c'est à peine si pour ses délibérations elle possède un local.

On sait, en effet, qu'elle tient ses réunions dans l'une des salles de la Halle-aux-Toiles, monument antique qui disparaîtra bientôt sans laisser le moindre regret aux amateurs de vieilles bâtisses. Cette salle disparue, où donc siégerait ce puissant organisme départemental ?

Nous croyons savoir que si la question n'est pas encore réglée d'une façon définitive, elle est en bonne voie de réalisation et qui plus est, sans bourse délier de la part des intéressés. L'histoire va d'être contée puis-que ainsi la ville de Rennes pourra s'enorgueillir d'un nouveau monument qui, celui-là, ne lui aura rien coûté.

On n'a pas oublié que pendant la grande guerre de 1914-1918, la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine, comme toutes les autres, fit une émission de petites coupures avec la garantie de la Banque de France, coupures de 50 fr. 50, de 1 fr. et de 2 fr. Il fallait bien à l'époque, remédier à la crise de la monnaie. Les a-t-on cependant assez décriées ces coupures, en certains milieux qui ne voulaient voir en elles que des véhicules à micromètres ?

Il ne nous faut pas moins reconnaître aujourd'hui que cette création fut pour la Chambre de Commerce une bonne opération. Le nombre des coupures de 1 fr. qui ne rentrent pas parce que perdues et détruites, d'ores et déjà, est estimé à plus de 500.000 fr. C'est donc au minimum un bénéfice de 500.000 fr. que fait la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine. Mais c'est ici qu'apparaît la Banque de France, comptable de ces deniers.

Vous avez, a-t-elle dit à la Chambre de Commerce, un avoir sur notre caisse de 500.000 francs. Nous ne le contestons pas, loin de là. Mais nous sommes même tout prêts à vous verser cette somme, mais à une condition, à la condition imposée par le règlement que vous employiez cet argent à une œuvre utile à votre organisme.

Voilà expliquée la genèse du futur Hôtel de la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine. Celle-ci allait être sans local ; une somme importante lui revenait ; elle était obligée de la dépenser pour son utilité ; elle se construisait un immeuble. C'était la logique même. Et puis, alors que dans des préfectures qui ne comptent guère plus de 20.000 habitants — Beauvais par exemple — on voyait la Chambre de Commerce vivre toute son activité, chez elle, dans ses meubles, au sein de sa bibliothèque, de ses musées industriels qui sont pour les étrangers, pour les visiteurs, autant de leçons d'histoire, c'est-à-dire que vraiment dans une ville comme Rennes, qui compte près de 100.000 habitants, il n'était pas bon que la Chambre de Commerce, nous dirons même le commerce tout entier et l'industrie du pays, jouissent des mêmes avantages ? Evidemment. On ne peut donc qu'applaudir à l'idée de cette construction.

Mais où élever cet immeuble ? Il ne faudrait point qu'il se dressât loin du centre de la ville, loin du Palais du Commerce, qui est aussi notre Hôtel des Postes et Télégraphes. Il convient que les abords en soient dégagés, que son accès soit facile aux automobiles.

Les membres de la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine sont hommes pratiques, réfléchis, prudents ; ils n'ont rien oublié. Aussi, ont-ils pensé élever leur hôtel, sur le boulevard de la Liberté, sur le terrain vide qui se trouve à l'entrée de la rue de Tronjoly, en ajoutant l'emplacement aujourd'hui occupé par l'Hôtel de la Trompette qui, comme on le sait, a ses entrées sur la place Tronjoly. L'Hôtel de la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine aurait ainsi devant elle, toute cette belle et droite avenue de maisons qui, du boulevard de la Liberté va, en passant près de la poste et de la mairie, jusqu'à la place Leperdit et qui demain, quand la ville pourra mettre à profit les expropriations faites sur cette place, se prolongera jus-

qu'à l'église Bonne Nouvelle, par la rue de Penhoët. On ne peut, il faut l'avouer, rêver emplacement mieux choisi. Aussi bien nous sera certainement permis de souhaiter que la Chambre de Commerce d'Ille-et-Vilaine, passant aux actes définitifs — ont déjà eu un commencement d'exécution — ouvre sans tarder un nouveau chantier de construction.

G. THOLOME.

L'INAUGURATION DU MUSÉE DES MOULAGES ET DES NOUVELLES SALLES DU PALAIS DES MUSÉES

L'inauguration du Musée des moulages à l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, rue Hoche, et de deux nouvelles salles au Palais des Musées, qu'Emile Zola aura lieu le samedi 12 juillet 1924 en présence de M. Horteur, professeur à l'Ecole Nationale et Supérieure des Beaux-Arts, délégué par M. le Ministre des Beaux-Arts.

Rendez-vous à 10 h. 30, rue Hoche, et à 11 heures au Palais des Musées.

LA REVUE DU 14 JUILLET

Le Programme Officiel

Dimanche 13 juillet

A 20 h. 30, concert sur la place de la Mairie, par la Musique municipale.

A 21 h. 30, illumination des façades de l'Hôtel de Ville et du Théâtre. Retraite aux flambeaux. Feux de bengale.

Itinéraire de la retraite. — Place de la Mairie, rue de Brihac, place du Palais (côtés Sud et Est), rue Victor-Hugo, contour de la Motte, rues Martenot, de Viarmes, place Pasteur, quai Chateaubriand, Lamartine, Duquay-Trouin, rue de la Monnaie, place de la Trinité (exécution de la *Marseillaise*).

Les soirs de samedi 12 et dimanche 13 juillet, bals, pavillon des Lices, au profit de la Caisse des Ecoles.

Lundi 14 juillet

A 8 heures du matin, distribution de secours à la Mairie et au Bureau de Bienfaisance.

A 7 heures, à midi et à 20 heures, salves de 21 coups de canon.

A 9 heures, sur le Champ-de-Mars, revue des troupes de la garnison et de la Compagnie des sapeurs-pompiers, par M. le Général commandant le 10^e corps d'armée.

A 11 h. 30, pavillon des Lices, banquet populaire organisé par le Conseil municipal.

A 14 heures, courses de chevaux à l'Hippodrome des Gayeulles.

A 14 heures, au Théâtre municipal, représentation gratuite organisée avec le nouveau concours de la Société d'art dramatique « Rennes-Comedia ».

De 17 à 18 heures, jeux divers sur la place de la Mairie : tournoi, baptême du tropique, etc.

A 22 heures très précises, grand feu d'artifice sur le Champ-de-Mars. Illuminations générales.

ART. 2. — Pendant la durée de ces fêtes, il est interdit de faire usage de confetti et de serpents. L'emploi de plumes de paon et de plumeaux contre les personnes est interdit dans les rues, places et promenades publiques.

Le jet de pois fulminants ou de tout autre corps dur sur les personnes est également prohibé.

Conformément à l'article 1148 du Code de police, il est expressément défendu de tirer dans les rues, places, jardins et promenades ou par les fenêtres, des fusées, pétards ou autres artifices.

« L'Isly »

Les membres de la Société « L'Isly », amicale des anciens du 41^e, sont invités par M. le général Passaga, commandant le 10^e corps d'armée, à assister à la revue du 14 juillet, à 9 heures, sur le Champ-de-Mars, à l'occasion de la Fête Nationale, où un emplacement spécial leur sera réservé.

Réunion le même jour, à 8 h. 45, boulevard Magenta.

Anciens militaires retraités

Le général commandant le 10^e corps d'armée invite la Société des Anciens Militaires retraités à assister à la revue des troupes de la garnison qui sera passée au Champ-de-Mars le 14 juillet. Les membres de la Société voudront bien se rassembler au drapeau, rue Descartes, à 8 h. 40.

APRÈS LE CONCOURS DE PECHE DE L'U.N.C.

Nous recevons la communication suivante : « Heureux et fiers du grand succès obtenu dimanche dernier 6 juillet, jour de son concours de pêche à Cesson, le président et le Comité des fêtes de l'Union Nationale des Combattants remercient de tout cœur la foule qui a bien voulu répondre à son appel en venant prendre part à la fête qu'ils avaient organisée au profit de sa caisse pour l'arbre de Noël 1924.

« Merci à M. du Boisduval, le sympathique maire, ainsi qu'à toute la Municipalité de Cesson, ainsi qu'à M. Bidault, secrétaire et aux camarades de l'U. N. C. de Cesson pour la large part qu'ils ont prise dans l'organisation de notre fête.

« Merci aussi aux commerçants de Cesson et de Rennes et aux généreux donateurs qui ont bien voulu réserver aux quêteurs un accueil des plus chaleureux.

« Nos remerciements vont également aux braves musiciens de l'Ecole des Mutiles, qui, sans relâche, ont joué de 2 heures à 8 heures du soir les plus beaux et les plus entraînants morceaux de leur répertoire à la grande joie de nos charmantes danseuses et danseurs.

« Nous ne voudrions pas terminer sans dire merci à l'« Ouest-Eclair » pour nous avoir ouvert ses larges colonnes et mettre nos communications en place d'honneur.

« Donc, merci à tous ceux et celles qui ont contribué d'une façon ou d'une autre aux heureux résultats de cette inoubliable journée qui ne restera pas sans lendemain. Le Comité des fêtes leur adresse du fond du cœur ses plus profonds remerciements de la part de ses petits orphelins ».

Pour le Comité des fêtes de l'U. N. C. : Le Président : RONDEL, 38, route de Brest.

VOL D'UNE BICYCLETTE. — Dans la journée d'hier, des recherches ont été faites au sujet d'un vol de bicyclette qui aurait été



FACULTÉ DE DROIT DE RENNES

Examens du jeudi 10 juillet 1924

Ont été admis 2^e baccalauréat :

Miles Citerne, Maillo, Bodin, Picot, Flaudrin, Laveure, MM. Demarquette, Emélien, Julien, Le Chéquer, Le Lay, Le